CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

22 MAI 2017

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-sept le lundi vingt-deux mai à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 16 mai 2017 en séance publique par le Président, s'est réuni à Aureil, salle polyvalente, sous la présidence de Gérard VANDENBROUCKE, Président.

Bernard THALAMY, Secrétaire, désigné(e) au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :
M. Gérard VANDENBROUCKE, M. Bruno GENEST, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gaston CHASSAIN, M. Jacques MIGOZZI, M. Pascal ROBERT, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Bernard THALAMY, M. Jean-Louis NOUHAUD, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Michel DAVID, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe REILHAC, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Julie LENFANT, Mme Béatrice RAMADIER, Mme Marie-Christine CANDELA, M. Philippe PECHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Marie LAPLACE, Mme Michèle LAURENT, M. Ludovic GERAUDIE, M. Christophe BARBE, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Rémy VIROULAUD, Mme Annie SCHWAEDERLE, M. René ADAMSKI, Mme Chantal STIEVENARD, M. Vincent JALBY, Mme Isabelle MAURY, M. Michel CUBERTAFOND, M. Marc BIENVENU, Mme Corinne ROBERT, M. Christian HANUS, Mme Geneviève MANIGAUD, Mme Sandrine ROTZLER, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Sandrine PICAT, M. Fabien DOUCET, M. Francis BOLUDA, Mme Isabelle BELLEZANE, M. Christian DESMOULIN, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :
M. Jean-Paul DURET donne pouvoirs à Mme Sandrine PICAT
M. Guillaume GUERIN donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE
M. Vincent LEONIE donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Sylvie BILLAT donne pouvoirs à Mme Marie-Christine CANDELA
M. Jean-Marie MIGNOT donne pouvoirs à Mme Marie-Claude BODEN
M. Pascal THEILLET donne pouvoirs à M. Gilles BEGOUT
Mme Nicole GLANDUS donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD
M. Christian UHLEN donne pouvoirs à Mme Chantal STIEVENARD
Mme Nadine RIVET donne pouvoirs à M. Pierre COINAUD
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Corinne ROBERT
Mme Sylvie ROZETTE donne pouvoirs à M. Michel CUBERTAFOND
Mme Corinne PIQUET LAVAIRE donne pouvoirs à M. René ADAMSKI
Mme Nathalie VERCOUSTRE donne pouvoirs à Mme Annie SCHWAEDERLE
Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY
Mme Patricia MINEL donne pouvoirs à M. Marc BIENVENU
M. Alain RODET donne pouvoirs à M. Stéphane DESTRUHAUT
M. Bernard VAREILLE donne pouvoirs à Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE donne pouvoirs à M. Philippe REILHAC

Absents :
M. Pierre LAFOND, M. Vincent GERARD, Mme Annick CHADOIN

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau

_____

En conformité avec l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) une partie des attributions du Conseil Communautaire pourrait être déléguée au Bureau Communautaire permettant d'alléger l'ordre du jour des séances du Conseil et de le recentrer autour des questions les plus stratégiques.

Lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président devra rendre-compte des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

Le Conseil Communautaire donne son accord à ces délégations d'attribution du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Modifications du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire

_____

Afin de prendre en compte les modifications relatives à l'organisation des Commissions et aux nouvelles attributions du Bureau Communautaire, il convient de modifier les articles 4 et 5 du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire approuve es modifications du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

Approbation des comptes de gestion 2016 (Budget principal et budgets annexes)

Ce projet de délibération a pour objet l'approbation des comptes de gestion de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pour l'exercice 2016, clos le 31 décembre dernier. Les résultats consolidés des comptes de gestion présentés par Monsieur Soulier, Trésorier Principal de Limoges Municipal sont conformes à ceux du compte administratif 2016.

Le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion 2016 du budget principal de Limoges Métropole et de ses six annexes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Adoption du compte administratif 2016 (Budget principal et budgets annexes)

_____

Le Conseil Communautaire adopte le compte administratif de l'exercice 2016.

ADOPTE

Se sont abstenus

M. Pierre COINAUD
M. Emile-Roger LOMBERTIE
M. Guillaume GUERIN
M. Vincent LEONIE
Mme Sarah GENTIL
M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Nicole GLANDUS
Mme Isabelle DEBOURG
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD
M. Rémy VIROULAUD
Mme Nadine RIVET
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE
Mme Sylvie ROZETTE
Mme Corinne PIQUET LAVAIRE
Mme Nathalie VERCOUSTRE
M. Christian UHLEN
Mme Annie SCHWAEDERLE
M. René ADAMSKI
Mme Chantal STIEVENARD
Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER
M. Vincent JALBY
Mme Isabelle MAURY
M. Michel CUBERTAFOND
Mme Patricia MINEL
M. Marc BIENVENU
Mme Corinne ROBERT
M. Christian HANUS
M. Fabien DOUCET

LIMOGES METROPOLE – COMPTE ADMINISTRATIF 2016
PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le vote du compte administratif est l'occasion de rendre compte de l'ensemble des opérations financières réalisées sur l'exercice révolu. Il permet également d'appréhender chaque année la situation financière de la collectivité.

1. VISION CONSOLIDEE DES BUDGETS ET DE LEURS RESULTATS

Le budget principal regroupe 70 % des dépenses de la collectivité, ainsi que les principales ressources de fiscalité et la dotation globale de fonctionnement. Les 6 budgets annexes ont vocation à être équilibrés par des ressources spécifiquement affectées à leur activité : versement transport, redevance assainissement, prestations de tri des déchets ou vente de terrains.

opérations réelles + ordre	**Dépenses**	**Recettes**	**Résultat budgétaire de l'exercice ***	**Résultats antérieurs (001+002)**	**Résultats de clôture**
Budget Principal	164 450 332 €	181 089 555 €	16 639 223 €	-3 809 030 €	12 830 193 €
Budget Annexe Transport Urbain	31 665 295 €	32 514 246 €	848 951 €	2 039 130 €	2 888 082 €
Budget Annexe Assainissement	19 824 066 €	20 363 841 €	539 775 €	3 538 050 €	4 077 824 €
Budget Annexe Centre de Recyclage	3 939 013 €	4 357 083 €	418 070 €	4 162 461 €	4 580 531 €
Budget Annexe Parc Activité "Grande Pièce"	13 336 471 €	13 685 435 €	348 965 €	-1 134 033 €	-785 068 €
Budget Annexe Lotissement Activité Economique	3 879 898 €	3 749 182 €	-130 716 €	188 446 €	57 731 €
Budget Annexe Parc Activité "Océalim"	2 420 414 €	2 293 386 €	-127 028 €	0 €	-127 028 €
TOTAL	**239 515 489 €**	**258 052 729 €**	**18 537 240 €**	**4 985 025 €**	**23 522 264 €**

2. REALISATIONS EN INVESTISSEMENT

Limoges Métropole a fait le choix de maintenir son niveau d'investissement en dépit de la contrainte que fait peser la baisse des dotations de l'Etat.
Le montant total des dépenses d'investissement s'est élevé à 47,2M€ en 2016. Outre la compétence structurante que représente la voirie (18M€), les principales dépenses d'investissement ont concerné le développement économique (4,2M€ en incluant les budgets annexes), les transports (4,2M€), le vélodrome (2,4M€)
Autre réalisation importante, l'acquisition du siège de Limoges Métropole rue Palissy (1,6M€) et les travaux afférents permettant des économies substantielles de loyers ainsi que la rationalisation de l'organisation de la collectivité.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

BUDGET PRINCIPAL - Investissement par compétences	**37 251 221 €**
FONCTIONS TRANSVERSALES DE LA COLLECTIVITE	6 429 600 €
AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	1 309 698 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 615 403 €
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	768 323 €
VOIRIE (y compris travaux en régie)	18 069 157 €
ECLAIRAGE PUBLIC	1 346 724 €
EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS (Aquapolis-Zénith-Vélodrome)	3 736 611 €
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE (Espaces naturels-Collecte et Traitement des déchets)	2 050 394 €
AMENAGEMENT DES RIVIERES	414 235 €
SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES	511 076 €

BUDGETS ANNEXES - Investissement	**8 325 065 €**

TRANSPORT URBAIN	4 236 111 €
ASSAINISSEMENT	3 878 225 €
CENTRE DE RECYCLAGE	210 729 €

TOTAL	**45 576 286 €**

LOTISSEMENTS ECONOMIQUES - investissements comptabilisés en stock (fct)	**1 645 496 €**
PARC ACTIVITE " Grande Pièce "	493 947 €
PARC ACTIVITE " Océalim "	1 151 549 €

3. VISION CONSOLIDEE DE LA DETTE DE LIMOGES METROPOLE

Pour réaliser ces investissements, 21,2 M€ ont été empruntés .Dans le même temps 16.9 M€ de capital ont été remboursés. Tous budgets consolidés, l'encours de dette de Limoges Métropole s'élève à 183 715 986 € au 31 décembre 2016, soit 863 € par habitant.

Dette par habitant	801 €	783 €	844 €	842 €	863 €

La capacité de désendettement (Encours de dette/Epargne brute) mesure le temps qui serait nécessaire pour rembourser intégralement la dette en y consacrant tout l'autofinancement. Pour le budget principal, elle s'élève à 6,1 années alors que le seuil de vigilance est généralement évalué à 10 ans.

En dépit d'un programme d'investissement ambitieux, le niveau d'endettement de la collectivité est donc resté modéré et soutenable. Cette situation s'explique par la capacité de Limoges Métropole à autofinancer une part significative des investissements (49% de financement par des ressources propres en 2016).

4. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL ET LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La section de fonctionnement a dégagé en 2016 une capacité d'autofinancement de 21,3 M€. Le taux d'épargne brute (Epargne brute/ Produits réels de fonctionnement) s'élève à 17 % - la moyenne des groupements à fiscalité propre s'établissait à 13 % en 2014 (dernière donnée connue).

Mouvements réels, en €

	2015	2016
Produits réels de fonctionnement*	130 103 558,62	125 715 357,80
Charges réelles de fonctionnement	105 347 102,36	104 407 488,04
EPARGNE BRUTE ou CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**24 756 456,26**	**21 307 869,76**
Remboursement de capital net (hors remboursements anticipés)	11 304 424,89	12 500 666,45
EPARGNE NETTE	**13 452 031,37**	**8 807 203,31**

** hors travaux en régie et cessions*

Les recettes de fonctionnement accusent une baisse importante (-4,4M€) : aux diminutions programmées (baisse des dotations, diminution du taux de taxe d'enlèvement

des ordures ménagères) se sont ajoutés d'autres facteurs (politique fiscale de l'Etat) qui pèsent ponctuellement sur l'exercice 2016.

Les conséquences de cette baisse des recettes sur l'équilibre financier ont cependant été limitées par la maîtrise très rigoureuse des dépenses de fonctionnement qui ont diminué de 1,4%.

EVOLUTION DES PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT(EN €)

Chapitres

		Réalisé 2015	Réalisé 2016	Evolution
013	Atténuation de charges	587 306,38	505 898,10	-13,9%
70	Produits des services, du domaine etc.	10 826 301,69	10 385 174,57	-4,1%
73	Impôts et taxes	84 701 712,73	84 028 708,95	-0,8%
74	Dotations et participations	32 160 612,02	29 570 990,81	-8,1%
75	Autres produits de gestion courante	971 692,52	1 038 915,34	6,9%
76	Produits financiers	0,77	0,69	
77	Produits exceptionnels	858 324,51	188 066,92	-78,1%
	TOTAL	**130 105 950,62**	**125 717 755,38**	- 3.4%

Le chapitre 74 (dotations et participations) accuse une baisse marquée, consécutive à la diminution de 3,2 M€ de la dotation globale de fonctionnement.

Les taux de fiscalité ont été stables en 2016, à l'exception du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui avait été voté en baisse de 0,22 points (environ 600k€).

Les produits de fiscalité (chap.73) ont cependant été impactés par les mesures d'exonération des ménages modestes votées par le parlement : ces exonérations ont pesé à hauteur d'environ 1M€ sur le compte administratif 2016, les compensations de l'Etat n'étant versées que l'année suivante.

EVOLUTION DES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT(EN €)

Chapitres

		Réalisé 2015	Réalisé 2016	Evolution
011	Charges de gestion générale	35 981 235,94	37 133 614,83	3,2%
012	Charges de personnel	24 286 064,69	24 445 545,63	0,7%
014	Atténuation de produits*	35 182 998,99	35 060 734,39	-0,3%
65	Autres charges de gestion courante	7 207 104,23	5 248 915,73	-27,2%
66	Charges financières	3 584 016,85	3 092 801,23	-13,7%
67	Charges exceptionnelles	312 537,09	132 641,35	-57,6%
	TOTAL	**106 553 957,79**	**105 114 253,16**	-1,4%

** attributions de compensations, prélèvement FNGIR*

Les charges réelles de fonctionnement ont diminué de 1,4 %. Les charges de personnel restent particulièrement maîtrisées à +0,7 %.

5. L'EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES

Le budget annexe des transports urbains a représenté 31,7 M€ de dépenses et 32,5 M€ de recettes. Son financement est assuré par le produit du Versement Transport (21,8 M€). L'acquisition de matériel de transport a représenté 2,9 M€ (7 autobus articulés payés sur l'exercice), les travaux de voirie pour le réaménagement des lignes de bus et la mise en accessibilité des arrêts 0,6 M€.

Le résultat de clôture est de 2,9 M€ et la capacité de désendettement de 9,4 années.

Le budget annexe de l'assainissement a émis 19,8 M€ de mandats et 20,4 M€ de titres sur l'exercice. Il est principalement financé par les redevances des usagers pour 9,8 M€, ainsi que par une participation de 2,3 M€ du budget principal au titre des eaux pluviales. Les travaux de construction et de réhabilitation réseaux et stations de traitement ont représenté 3,9 M€.

Le résultat de clôture est de 4,5 M€ et la capacité de désendettement de moins de 4 ans.

Le budget annexe du centre de recyclage a été exécuté à hauteur de 3,9 M€ de dépenses et 4,4 M€ de recettes. Son financement est assuré par le produit des prestations de tri (3,2 M€) qui concernent principalement Limoges Métropole (facturation au budget principal) et le SYDED (1.1 M€).
Le résultat de clôture est de 4,5 M€ et la capacité de désendettement de moins de 2 ans.

Le budget annexe des lotissements d'activités économiques retrace les opérations concernant la zone de la Ribière et la zone artisanale de l'Aqueduc. L'aménagement de ces deux zones est terminé, la phase de commercialisation se poursuit.

Le budget annexe du parc d'activités de la Grande Pièce a vu la poursuite de l'aménagement de la zone pour un montant de 494 k€ hors remboursement de la dette.
Une partie de la subvention de l'Etat dans le cadre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) a été perçue pour 634k€, et une parcelle a été vendue pour 268 k€.

Le budget annexe du parc d'activité Océalim a enregistré l'achat du parc à la communauté de communes Aurence et Glane Développement, pour 1,1 M€.

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Transfert des emprunts du budget annexe assainissement collectif de Chaptelat

_____

L'intégration de la commune de Chaptelat à la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en date du 1er janvier 2017 entraîne le transfert de sa compétence assainissement à la Communauté d'agglomération.

Dans le cadre de ce transfert, Limoges Métropole doit reprendre un encours de dette de 1 141 752.06 € ainsi que 3 conventions avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour des avances remboursables (prêts à 0%) à hauteur totale de 313 275.75 €.

Le Conseil Communautaire :

adopte le transfert de l'encours de la dette Assainissement de la commune de Chaptelat à Limoges Métropole au 1er janvier 2017

adopte le transfert des avances de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de la commune de Chaptelat à Limoges Métropole au 1er janvier 2017

autorise le remboursement à Chaptelat des échéances réglées depuis le 1er janvier 2017

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

Transfert des résultats du budget annexe assainissement collectif de Chaptelat

Suite à son adhésion à Limoges Métropole le 1er janvier 2017, la commune de Chaptelat a dû transférer sa compétence « Assainissement ».

Dans le cadre de ce transfert, Limoges Métropole doit reprendre dans les écritures comptables de son budget annexe « Assainissement » les résultats budgétaires du budget « Assainissement Collectif » de Chaptelat :

- en section de fonctionnement, un résultat cumulé déficitaire de 1 156,33 €
- en section d'investissement, un solde d'exécution déficitaire de 35 506,06 € ainsi qu'un solde des restes à réaliser négatif de 31 498,94 €.

Le Conseil Communautaire adopte les dispositions relatives à la reprise des résultats 2016 du budget annexe « Assainissement collectif » de Chaptelat sur le budget annexe « Assainissement » de Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

Optimisation du recouvrement des produits locaux - Convention entre Limoges Métropole et la Direction Départementale des Finances Publiques

L'optimisation du processus de recouvrement des produits locaux peut être facilitée par la mise en œuvre d'outil tel que la signature d'une convention partenariale entre Limoges Métropole et la Direction des Finances publiques.

L'objectif de ce type d'accord partenarial est de formaliser les engagements respectifs des parties pour optimiser le traitement des recettes sur toute la chaîne comptable depuis l'émission du titre exécutoire jusqu'à son recouvrement y compris contentieux, afin de gagner en efficacité.

Les engagements respectifs décrits dans la convention concernent principalement :

- la qualité des titres de recettes ;
- la recherche et les échanges d'informations ;
- les régies de recettes ;
- la promotion des moyens modernes de paiement ;
- l'engagement des poursuites ;
- les créances irrécouvrables.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention avec la Direction Départementale des Finances Publiques définissant les engagements respectifs des parties signataires et fixant les seuils de mise en œuvre des poursuites et des demandes d'admission en non- valeur.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Garanties d'emprunts pour le logement social

_____

Limoges Métropole a été sollicitée par deux bailleurs sociaux pour la garantie de deux prêts d'un montant global de 2 264 055,31 Euros contractés auprès de la Caisse des Dépôts.

Ces prêts participent aux financements des opérations suivantes :

- pour Limoges Habitat :
    - construction de 18 logements – Opération « Hauts de Briand » - situés à Limoges,

- pour Nouveau Logis :

    - réhabilitation de 136 logements – résidence « Parc de Diane » situés à Limoges.

Tout comme la commune, la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pourraient garantir ces prêts à hauteur de 50 %, soit à hauteur maximale de 1 132 027,65 euros, portant ainsi le montant total garanti par Limoges Métropole dans ce cadre à 52 367 560,15 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

ESTER - Prorogation de la Convention Publique d'Aménagement

_____

La Convention Publique d'Aménagement (CPA) conclue en 2003 avec la SELI (Société d'Equipement du Limousin) pour l'aménagement et la commercialisation de la zone d'activité du parc technologique d'ESTER, prorogée en 2015, arrive à échéance le 20 juin 2017.

Afin d'achever l'opération d'aménagement de la ZAC actuelle d'ESTER, il est proposé de proroger l'actuelle CPA pour une durée de 7 ans à compter du 20 juin 2017. Cette prorogation par voie d'avenant, permettrait notamment la réalisation des projets et des actions suivantes :

- commercialisation de 20 ha disponibles,
- réalisation de travaux restant sur la ZAC,
- construction d'un bâtiment relais industriel,
- aménagement possible de 15 ha supplémentaires.

Le Conseil Communautaire donne son accord pour proroger la Convention Publique d'Aménagement (CPA) actuelle de la SELI et autorise le Président à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

ADOPTE A L'UNANIMITE
M. Pierre COINAUD ne prend pas part au vote :

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

ESTER - Projet de construction d'un bâtiment locatif à usage de plateaux techniques

_____

Afin de consolider et de permettre le développement de la filière d'excellence de la céramique, pourrait être créé une plateforme technique destinée aux entreprises de cette industrie.

Il est envisagé la construction d'un bâtiment locatif de 500 m2 environ, avec possibilité d'éventuelles extensions, permettant l'installation de 5 entreprises. Un parking de 50 places est également prévu, pour la première tranche.

Situé au coeur du pôle céramique d'Ester, la mise en oeuvre de ce projet de construction pourrait être confiée à la SELI dans le cadre de la convention Publique d'Aménagement de la ZAC ESTER en cours de prorogation.

Le coût total du projet s'élève à environ 1,416 M€ HT.

Le Conseil Communautaire :

- prend acte de la construction de ce bâtiment relais par la SELI dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par la CPA sur la ZAC ESTER, et accepte les conséquences juridiques et financières qui en découlent ;
- accorde à ce projet les garanties d'emprunt prévues au titre de la CPA.

ADOPTE A L'UNANIMITE
M. Pierre COINAUD ne prend pas part au vote :

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Prolongation du dispositif de raccordement en fibre optique des entreprises des parcs d'activités communautaires de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

Lancé en janvier 2016 par Limoges Métropole et pour un an, le programme d'aide au raccordement à la fibre optique sur le réseau public numérique DORSAL des entreprises situées sur les parcs d'activités communautaires rencontre un franc succès.

Ainsi, ce dispositif piloté et financé par Limoges Métropole, la Région Nouvelle Aquitaine et le Syndicat Mixte DORSAL pourrait être prolongé d'une année supplémentaire dans le cadre d'une nouvelle convention.

Le plan de financement prévisionnel correspondant à un budget plafonné à 125 000 € pour 2017 serait le suivant :

	Montant	**Taux**
Région Nouvelle Aquitaine	25 000 €	20 %
Communauté d'Agglomération Limoges Métropole	100 000 €	80 %
TOTAL collectivités	**125 000 €**	**100%**

Le Conseil Communautaire approuve la prolongation pour une année du dispositif de raccordement en fibre optique des entreprises des parcs d'activités communautaires de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et autorise le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce dispositif.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

Démarche du projet Ceinture Maraîchère

Dans le cadre du projet de ceinture maraîchère initié en 2014, Limoges Métropole souhaite élaborer une stratégie de développement des circuits courts alimentaires de proximité (Programme Alimentaire territorial et/ou Politique Agricole Locale).

Le projet s'articule autour de 3 objectifs opérationnels :

- créer un pôle d'activité dédié au maraîchage et aux circuits de proximité,
- trouver des moyens d'accès au foncier sur le territoire de Limoges Métropole pour des porteurs de projets en maraîchage,
- structurer la filière de proximité prioritairement vers la restauration collective scolaire.

Le financement de ce projet pourrait mobiliser jusqu'à 80 % d'aides publiques.
Des partenariats avec différents partenaires techniques, dont les deux partenaires privilégiés que sont la Chambre d'agriculture et le laboratoire Géolab de l'Université de Limoges, seront recherchés.

Enfin, la gouvernance de ce projet serait organisée autour de différentes instances :

- un groupe « projet » technique et des groupes de travail thématiques pour l'élaboration, l'animation et la mise en œuvre du projet,
- un comité de pilotage interne à Limoges Métropole, un comité de pilotage externe multi partenarial ainsi qu'un comité de suivi Chambre d'Agriculture/Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pour l'orientation et la validation des grandes étapes d'avancement.

Le Conseil Communautaire approuve les objectifs opérationnels du projet « Ceinture Maraîchère » ainsi que le mode de gouvernance proposé et autorise le Président à signer tout document permettant sa réalisation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Participation financière en faveur de la Foire Coccinelles et Compagnie

_____

Dans le cadre de l'organisation de la Foire Coccinelles et Compagnie qui se tiendra le dimanche 11 juin 2017 à l'esplanade des Casseaux à Limoges, le Conseil Communautaire autorise le versement d'une subvention de 1000 € à l'association Agrobio87 et autorise le Président à signer une convention ainsi que tout document permettant la réalisation de ce projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Aménagements routiers à l'Est de l'agglomération de Limoges
Raccordement de la déviation de Feytiat à l'A20 et à la Voie de Liaison Sud
Procédure de concertation

_____

La Communauté d'Agglomération s'est engagée dans un projet d'aménagement routier à l'Est de l'agglomération aux côtés du Département de la Haute-Vienne**,** à qui elle a confié la maîtrise d'ouvrage des études de faisabilité pour les portions qui la concerne, à savoir les voies communales situées entre le secteur de Crézin et la Voie de Liaison Sud.

Les travaux relatifs à ces portions seront ensuite menés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération.

L'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme fait obligation de mettre en place, notamment lors des opérations de création de voie et d'ouvrages, une concertation préalable associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Tout ou partie de la démarche de concertation pourrait être menée de façon conjointe avec le Département de la Haute-Vienne, qui peut, pour la partie le concernant, conduire une concertation dans le cadre de l'article L121-15-1 du code de l'Environnement.

Le Conseil Communautaire :

- soumet à la procédure de concertation prévue à l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme l'hypothèse de la création des aménagements pour :

  - assurer une liaison entre la future déviation de Feytiat, l'A20 et la Voie de Liaison Sud,
  - résorber les points noirs actuels: traversée de Feytiat, échangeur A20, giratoire de la Valoine…..,
  - garantir un niveau de service équivalent entre ces différentes voiries,

- décide que les modalités de concertation des citoyens soient celles figurant en annexe,
- autorise le Président à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

La concertation se déroulera sur les territoires des communes de Limoges et de Feytiat.

La concertation s'étalera sur une durée d'un mois, et débutera en juin 2017.

Une publicité par voie de presse locale, décrivant le projet, rappellera aux lecteurs les modalités de la concertation, dans les 15 jours avant le démarrage de celle-ci, puis dans les 7 jours avant le démarrage, puis dans les 7 jours suivant l'ouverture de la concertation.

- la concertation donnera lieu à :

  - la mise à disposition d'un dossier présentant l'état d'avancement des réflexions de Limoges Métropole et du Département de la Haute-Vienne sur le diagnostic et les besoins définis, et les partis d'aménagement envisagés,
  - la mise à disposition de registres en vue de recueillir les observations écrites sur le dossier présenté,
  - l'exposition, des plans et documents explicatifs du projet au fur et à mesure de son élaboration et de leur validation par le Conseil Communautaire, au siège de la Communauté d'agglomération, ainsi qu'en mairies de Limoges, de Feytiat, de Panazol, d'Eyjeaux, de Saint Just-le-Martel (ces trois dernières dans l'hypothèse d'une démarche conjointe avec le Département de la Haute-Vienne),
  - l'organisation de réunions d'informations publiques dans les communes de Limoges, de Feytiat et de Panazol (cette dernière dans l'hypothèse d'une démarche conjointe avec le Département de la Haute-Vienne),
    Celles-ci feront l'objet d'une publicité dans la presse locale, ou par voie d'affichage ou par voie d'information ciblée sur les riverains,

  - la mise en ligne du dossier sur le site de la Communauté d'agglomération et du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, dans l'hypothèse d'une démarche conjointe avec ce dernier.

Un affichage des présentes modalités en mairies des communes concernées.

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Maîtrise d'oeuvre pour le franchissement de l'autoroute A20 entre la Bastide et le Puy Ponchet à Limoges - Annulation de la délibération n° 5.8du 19 juin 2015 et lancement de la procédure en appel d'offres restreint

_____

Le projet de création d'une voie avec passerelle sur l'Autoroute A20 entre le Puy Ponchet et La Bastide ayant considérablement évolué, la délibération prise le 19 juin 2015 doit être annulée afin de revoir la structure du marché de maîtrise d'œuvre afférent à cette opération.

Le Conseil Communautaire :

- annule la délibération n° 5.8 en date du 19 juin 2015,
- autorise le lancement de la procédure de consultation du marché pour « la maîtrise d'œuvre pour le franchissement de l'Autoroute A20 entre Le Puy Ponchet et La Bastide sous forme d'Appel d'Offres Restreint,
- autorise le Président à signer ce marché avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Aménagement du centre bourg d'Aureil - Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et la commune d'Aureil

_____

A des fins de sécurité, d'aménagements urbains, paysagers et qualitatifs, il est prévu dans le cadre de l'aménagement du centre bourg d'Aureil la réalisation de divers travaux de voirie nécessitant l'intervention de deux maîtres d'ouvrages la Communauté d'Agglomération et la commune d'Aureil chacune pour les compétences qui les concernent.

Pour une bonne coordination des travaux, le Conseil Communautaire désigne la Communauté d'agglomération Limoges Métropole comme maître d'ouvrage unique pour cette opération et autorise le Président à signer la convention à intervenir avec la commune d'Aureil ainsi que toute convention à venir avec d'autres éventuels partenaires financiers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Conventions entre Limoges Métropole et le Département de la Haute-Vienne valant autorisation d'occupation temporaire du territoire et définissant les modalités financières et de gestion ultérieure des ouvrages

_____

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les conventions valant permission de voirie à conclure avec le Département de la Haute-Vienne pour la réalisation d'aménagements de sécurité:

- avenue Saint-Eloi, commune de Solignac
- route départementale n°44 au niveau du centre bourg, commune d'Aureil
- au niveau de la rue Jean Jaurès, commune du Palais-sur-Vienne

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Convention de versement d'un fonds de concours conclue entre la Communauté d'agglomération Limoges Métropole et la commune de Solignac Aménagement de l'avenue Saint Eloi

_____

Dans le cadre de travaux d'aménagement de sécurité avenue Saint Eloi, sur la commune de Solignac, cette commune a souhaité intégrer des prestations qualitatives allant au-delà d'une réfection à l'identique.

La Commune de Solignac participerait au financement des travaux relevant d'une compétence communautaire par le biais du versement d'un fonds de concours de 44 980 €, lié au volet qualitatif demandé.
Le montant global prévisionnel de cette opération s'élève à 208 492.10 euros T.T.C.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention de versement d'un fonds de concours avec la commune de Solignac.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Travaux rues du centre-ville de Limoges : prise en charge partielle de Dommages convention avec M. CHARIER

_____

Lors des travaux de réaménagement des rues du centre-ville de Limoges, en cours actuellement, il a été constaté une détérioration de la devanture du commerce de boucherie appartenant à M. CHARIER situé au 15 rue Ferrerie.

Compte tenu qu'il apparait que la responsabilité de la Communauté d'agglomération est réelle, sans être totale, le Conseil Communautaire autorise le remboursement de 75 % des frais engagés par M. CHARIER pour la remise en état de la devanture de son commerce soit une somme de 637.50 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Fourniture de matériels de voirie en 3 lots
Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

_____

Le Conseil Communautaire autorise le lancement de la procédure de consultation, sous forme d'Appel d'Offres Ouvert, du marché *« Fourniture de matériels de voirie »* en 3 lots séparés, d'un montant total estimé à 523 000,00 € H.T, soit :

- lot n°1 *« une balayeuse aspiratrice compacte »*, d'un montant estimatif de 133 000 € H.T.;
- lot n°2 « une balayeuse aspiratrice PL », d'un montant estimatif de 190 000 € H.T. ;
- lot n°3 *« une pelle sur pneus »*, d'un montant estimatif de 200 000 € H.T.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Evolution du réseau de transport urbain à la rentrée de septembre 2017

_____

Pour offrir une meilleure desserte du territoire de l'agglomération ainsi que des moyens adaptés aux besoins réels de mobilité, Limoges Métropole mène un projet de réorganisation des lignes de transport urbain.

Aussi, les modifications du réseau suivantes pourraient être mises en place dès septembre 2017 :

- mise en œuvre d'une ligne de maillage pour la desserte du secteur de Mérignac à Isle,
- desserte de la commune de Chaptelat du fait de l'intégration de la commune dans l'agglomération,
- création d'une zone de transport à la demande sur la commune de Rilhac Rancon. Ce service sera facturé à l'euro selon le nombre de réservation,
- modification de l'itinéraire de la ligne 37 (Limoges < > Couzeix) afin de desservir le village de Coyol.

Le Conseil Communautaire autorise la mise en place de ces évolutions d'offre du réseau de transport urbain à partir de septembre 2017 et autorise le Président à signer tous documents nécessaires à leur mise en œuvre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

Transports urbains : revalorisation tarifaire 2017-2018

Conformément à la Délégation de Service Public conclue entre Limoges Métropole et la Société des Transports en Commun de Limoges Métropole, la STCLM propose une actualisation de la tarification à partir du 1er Juillet 2017 concernant le réseau TCL présentant les caractéristiques suivantes :

- stabilité du titre unitaire vendu à bord des véhicules, ainsi que des titres séniors et moins de 26 ans qui avaient été aménagés en septembre 2016,
- légère augmentation de 1.47 % du titre « 26 ans et + » annuel, soit une augmentation de 5 € ; et pour la plupart des abonnés actifs dans cette tranche d'âge : 2.5 € / an après prise en charge par l'employeur de 50 % de l'abonnement.

Le Conseil décide d'appliquer la nouvelle grille tarifaire à partir du 1er juillet 2017 et autorise le Président à signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

	Tarif 2016-2017	*Nouveaux tarifs*	*Evolution*
1 voyage tarif normal	1,30	1,30	0,00%
1 voyage à bord des bus	1,50	1,50	0,00%
24 h (2016) / Journée 1 personne	3,75	3,80	1,33%
24h (2016) / Journée 5 personnes	5,70	5,80	1,75%
10 voyages	10,1	10,30	1,98%
Tarif préférentiel 10 voyages	5.05	5,15	1,98%
Groupe	1.05	1,10	4,76%
-18 ans 31j 1 enfant	22,50	22,50	0,00%
-18 ans 31j 2 enfants	18,00	18,00	0,00%
-18 ans 31j 3 enfants	13,50	13,50	0,00%
-26 ans 31j	22,50	22,50	0,00%
26 ans et + 31 j	34	34,50	1,47%
65 ans et + 31 j	22,50	22,50	0,00%
Tarif préférentiel 31 j	6.80	6,90	1,47%
1 voyages Handibus	1.30	1,30	0,00%
10 voyages Handibus	10.10	10,30	1,98%
50 voyages Handibus	50.50	51,50	1,98%
-18 ans 1 AN 1 enfant	90,00	90,00	0,00%
-18 ans 1 AN 2 enfants	72,00	72,00	0,00%
-18 ans 1 AN 3 enfants	54,00	54,00	0,00%
-26 ans 1 AN	90,00	90,00	0,00%
26 ans et + 1 AN	340 .00	345,00	1,47%
SESAME	340,00	345,00	1,47%
65 ans et + 1 AN	90,00	90,00	0,00%

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Acquisition de boîtes à vitesses et moteurs pour autobus - 3 lots
Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

_____

Le Conseil Communautaire autorise le lancement de la procédure de consultation en appel d'offres ouvert pour le marché : « Acquisition de boîtes à vitesses et moteurs pour autobus », en 3 lots séparés sous forme d'accord cadre d'une durée d'un an chacun reconductible 3 fois un an, sans montant minimum ni montant maximum, soit :

- lot n°1 : *« Echange standard ou réparation de boites à vitesses de marque Voith/ZF pour autobus »,* pour un montant annuel estimé à 100 000,00 € H.T;
- lot n°2 : *« Echange standard ou réparation de boites à vitesses de marque Allison pour autobus »*, pour un montant annuel estimé à 30 000,00 € H.T,
- lot n°3 : *« Echange standard de moteurs pour autobus »*, pour un montant annuel estimé à 100 000,00 € H.T.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Transports scolaires : tarification

_____

Les transports scolaires organisés directement par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole sont financés à plus de 90 % du coût réel du transport des élèves.

A ce titre, il convient de définir la part résiduelle à la charge de la famille.

Les tarifs proposés restent inchangés par rapport à l'année scolaire 2016-2017.

TARIFICATION TRANSPORTS SCOLAIRES

	Abonnement annuel (1 enfant transporté)	Abonnement annuel (2 enfants transportés)	Abonnement annuel (3 enfants transportés)	Tarification hors secteur
Tarif annuel par enfant	95,00 €	55,00 €	52,00 €	*170,00 €*

Le Conseil Communautaire décide d'appliquer cette grille tarifaire et autorise le Président à signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Convention tripartite entre Limoges Métropole - Autonom'Lab –
Indépendance royale pour le projet "Autonomie et Mobilité"

_____

Autonom'Lab, groupement d'intérêt public d'innovation en santé et autonomie des personnes, propose, afin de démocratiser l'usage de scooters médicaux, de mettre à disposition à la Maison du V'LiM un scooter médical pour la période de mai à septembre 2017 et ce gratuitement pour l'usager.

Destiné aux personnes qui ne sont plus valides mais pas handicapées, ce matériel fourni et entretenu par la société Indépendance Royale, serait assuré par Autonom'Lab et loué à Limoges Métropole pour la somme de 500 € pour la durée de la mise à disposition.

Le Conseil Communautaire autorise le président à signer la convention entre Limoges Métropole, Autonom'Lab et Indépendance Royale pour la mise à disposition d'un scooter médical à la Maison du V'LiM.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Contrat de reprise des plastiques de déchèteries en vue de leur valorisation

_____

Pour la reprise des plastiques de type polyéthylène (PP) et polypropylènes (PE) sur les 11 déchèteries communautaires, un contrat, d'une durée de 3 ans renouvelable une fois un an, pourrait être établi avec la société Reviplast.

Le prix de reprise serait de 100 € la tonne (valeur de mars 2017) et Reviplast garantit un prix plancher de reprise à 20 €/tonne sur toute la durée du contrat.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer ce contrat de reprise des plastiques des déchèteries avec la société Reviplast.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

Convention Ecofolio

Pour percevoir les soutiens liés aux tonnages de papiers graphiques collectés, triés et traités en 2016, il est nécessaire que Limoges Métropole prolonge pour 2017, la convention avec Ecofolio, seul éco-organisme agréé sur la filière Responsabilité Elargie du Producteur (REP) des papiers graphiques, pour recouvrer l'éco contribution.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant de prolongation à la convention avec Ecofolio.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Conventions tripartites pour autoriser la pose et la collecte de contenants à déchets ménagers sur le domaine privé

_____

Dans le cadre de la compétence de collecte des déchets ménagers, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les conventions tripartites d'accès au domaine privé entre Limoges Métropole, le prestataire de collecte (société Véolia Propreté Limousin) et les propriétaires des sites.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Fourniture et livraison d'équipements pour la collecte en point d'apport volontaire des déchets ménagers : ordures ménagères, emballages ménagers recyclables, verre, biodéchets et piles - 6 lots – Lancement de la procédureen appel d'offres ouvert

_____

Le Conseil Communautaire autorise le lancement de la procédure de consultation en appel d'offres ouvert pour le marché : « Fourniture et livraison d'équipements pour la collecte en point d'apport volontaire des déchets ménagers : ordures ménagères, emballages ménagers recyclables, verre, biodéchets et piles » en 6 lots séparés.

Chacun des lots suivants pourrait être conclu sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire pour une durée de trois ans reconductible une fois un an :

Lot n°1 : « Fourniture et livraison de colonnes aériennes métallique pour les ordures ménagères résiduelles, les emballages ménagers recyclables et le verre »,

Lot n°2 : « Fourniture et livraison de colonnes aériennes plastiques pour le verre »,

Lot n°3 : « Fourniture et livraison de colonnes semi-enterrées pour les ordures ménagères résiduelles, les emballages ménagers recyclables et le verre »,

Lot n°4 : « Fourniture et livraison de colonnes enterrées pour les ordures ménagères résiduelles, les emballages ménagers recyclables et le verre »,

Lot n°5 : « Fourniture et livraison de colonnes aériennes ou semi-enterrées étanches pour les biodéchets avec contrôle d'accès »,

Lot n°6 : « Fourniture et livraison de bornes à piles extérieures ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Facturation et recouvrement des redevances d'eau et assainissement –
Convention entre la Ville de Limoges et la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

La convention pour la facturation commune et le recouvrement conjoint des deux redevances d'eau et d'assainissement conclue entre la Ville de Limoges et la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole arrivant à échéance le 7 septembre 2017, il est proposé de procéder à son renouvellement jusqu'au transfert de la compétence eau potable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Le Conseil Communautaire approuve la poursuite d'une facturation commune et du recouvrement par le Trésorier Principal de Limoges Municipale des deux redevances d'eau et d'assainissement auprès des abonnés du service de l'eau de la Ville de Limoges et autorise le Président à signer la convention à intervenir avec la Ville de Limoges.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Convention de partenariat et gestion éco-pastorale des bords de Mazelle
(commune de Rilhac Rancon)

_____

La commune de Rilhac-Rancon est propriétaire de prairies situées au bord de la Mazelle dans un corridor écologique de la Trame Verte & Bleue de Limoges Métropole présentant des écosystèmes assez rares et menacés et pouvant faire l'objet d'une gestion éco-pastorale.

Il est donc proposé d'établir une convention de partenariat et de gestion tripartite entre la commune de Rilhac-Rancon, propriétaire du site, Limoges Métropole et Monsieur Christophe DUTREIX, éleveur d'ovins, permettant la mise à disposition gratuite de ces prairies en vue de leur pâturage

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer cette convention avec la commune de Rilhac-Rancon et Monsieur DUTREIX.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Avenant à la convention de partenariat entre Limoges Métropole et le Conservatoire botanique national du Massif central

_____

La collaboration entre le Conservatoire Botanique National du Massif Central et Limoges Métropole, conclue en 2016, se poursuit en 2017.

En 2017, la participation financière apportée par Limoges Métropole s'élèverait forfaitairement à 12 000 €.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant 2017 à la convention de partenariat entre Limoges Métropole et le Conservatoire Botanique National du Massif Central.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Elaboration du 3ème Programme Local de l'Habitat - Les premiers enjeux issus du diagnostic

_____

Dans le cadre de la démarche d'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) pour le territoire de Limoges Métropole, les éléments objectivés du diagnostic du marché local de l'habitat ont permis une première lecture des enjeux à savoir :

- limiter la périurbanisation en rationnalisant la production,
- limiter le déclassement de l'offre existante aussi bien dans le parc privé que dans le
- parc social,
- prendre en compte des enjeux plus spécifiques : la précarité énergétique, l'habitat
- indigne, le vieillissement de la population, les besoins spécifiques des jeunes, des plus modestes et des gens du voyage.

Le Conseil Communautaire prend acte des éléments objectivés de diagnostic concernant le marché local de l'habitat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Plan d'actions 2017 de Limoges Métropole en matière d'insertion Professionnelle

_____

Suite à l'appel à projets du Fonds Social Européen 2017, lancé par le Département de la Haute-Vienne, Limoges Métropole pourrait déposer une autre demande de financement pour une action qu'elle porte par voie de marchés publics et qui est nécessaire dans la construction des parcours de retour à l'emploi des participants dans le cadre du dispositif PLIE.

Il s'agit de deux chantiers d'insertion portant sur des prestations d'entretien d'espaces verts et d'entretien courant de la voirie sur les secteurs du Val de l'Aurence, de la Bastide, du Vigenal et de Beaubreuil dans le cadre d'un groupement de commandes avec la ville de Limoges.
Cette opération représente un coût total de 233 207 € pour laquelle Limoges Métropole sollicite 100 000 € de FSE sachant que les aides sont plafonnées à 50 000 € pour chaque chantier d'insertion.
La participation de Limoges Métropole serait donc de 65 765 € soit 28 % du coût total de l'opération.

Le Conseil Communautaire :

- adopte la proposition présentée concernant les opérations à financer ainsi que les montants affectés à chaque opération
- autorise le Président à signer les demandes de concours FSE, les conventions de financement ainsi que tout autre document devant intervenir avec le Département de la Haute-Vienne et à accomplir toutes les formalités liées à l'exécution des conventions FSE.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Renouvellement de la convention d'objectifs et de partenariat pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi entre
Limoges Métropole et la commune de Solignac
Limoges Métropole et le Ministère de la Défense

,

_____

Les conventions de partenariat conclues entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et le Ministère de la Défense d'une part, et la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et la commune de Solignac d'autre part, arrivent à échéance.

Ces conventions ont donné lieu à la mise en œuvre de clauses sociales dans les opérations suivantes :

- avec la commune de Solignac :

Opérations	**Heures d'insertion réalisées**
Construction Pôle Jeunesse	203h
Réhabilitation Moulin des 4	49h

- avec le Ministère de la Défense :

Opérations	**Heures d'insertion réalisées**
Nettoyage des locaux du Groupement de Soutien de Base De Défense et entités rattachées	1 389,5h

Ainsi, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer de nouvelles conventions de partenariat avec ces deux entités pour la mise en œuvre des clauses sociales et de promotion de l'emploi dans les marchés publics.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) - Conventions de co-financement

_____

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), dont l'objectif est le renouvellement urbain de quatre quartiers prioritaires de la ville de Limoges (Beaubreuil, Val de l'Aurence Sud, les Portes Ferrées et le Val de l'Aurence Nord), la maquette financière du protocole de préfiguration prévoit que la Communauté d'Agglomération dépose des dossiers de demande de subventions auprès de l'ANRU, de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC), de l'ADEME et de l'Europe dans le cadre du programme opérationnel 2014-2020 de l'ex-Limousin.

Il est également convenu que Limoges Métropole participe financièrement aux études menées par la Ville de Limoges sous sa propre maîtrise d'ouvrage et inversement.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à solliciter les différents partenaires financiers susceptibles de subventionner les actions prévues au protocole et à conclure la convention de règlement financier à intervenir avec la Ville de Limoges.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Programme de Rénovation Urbaine (P. R. U.)
La Bastide "Coeur de quartier - réfections des voiries, parvis, aires de jeux et axe transport"
en 9 lots - Lancement des lots n° 1, 2, 3 et 7 en Appel d'Offres Ouvert

L'opération « Coeur de Quartier », menée sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération, s'inscrit dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du quartier de La Bastide. Elle a pour but d'améliorer les conditions de vie des habitants, la mixité sociale et l'image du quartier. Il convient aujourd'hui d'autoriser le lancement du marché « réfection des voiries, parvis, aires de jeux et axe transport ».

Cette opération sera allotie en 9 lots, mais toutes les prestations ne pouvant être réalisées simultanément, le Conseil Communautaire autorise la procédure de lancement, sous forme d'appel d'offres ouvert, des lots suivants :

- lot n°1 *« Voirie »*, pour une durée prévisionnelle de 24 mois et un montant estimé à 3 408 000 € H.T,

- lot n°2 *« Ouvrage et revêtement béton »*, pour une durée prévisionnelle de 5 mois et un montant estimé à 167 750 € H.T,

- lot n°3 *« Résine Routière »*, pour une durée de 2 mois et un montant estimé à 160 155 € H.T,

- lot n°7 *« Eclairage Public »* pour une durée de 24 mois et un montant estimé à 731 532 € H .T ;

et autorise le Président à signer les marchés précités avec les attributaires retenus par la commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Acquisition d'une parcelle de terrain à Couzeix "Le Fournerie"
propriété de Monsieur Raymond Léon PRESSICAUD dans le cadre de la création et de l'aménagement d'une voie pour la desserte du secteur Buxerolles – Mas Gigou

_____

Le Conseil Communautaire autorise la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, à acquérir, dans le cadre de la création et de l'aménagement d'une desserte du secteur Buxerolles - le Mas Gigou, une parcelle de terrain d'une surface de 727 m² environ, appartenant à Monsieur Raymond Léon PRESSICAUD, située au lieudit « Le Fournerie » à Couzeix et moyennant le prix global et forfaitaire de 3 635 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Constitution d'un droit de passage et d'aqueduc et d'un droit d'occupation temporaire,
Commune de Verneuil-sur-Vienne, impasse de Greignac,
propriété de Monsieur Anthony Cyrill BLAIZOT

_____

La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole envisage de créer un réseau d'assainissement et une station d'épuration au village de Greignac, sur la commune de Verneuil-sur-Vienne.

Le Conseil Communautaire autorise la constitution d'un droit de passage et d'aqueduc au profit de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, à titre gratuit, sur partie d'une parcelle de terrain située à Verneuil-sur-Vienne, appartenant à Monsieur Anthony Cyrill BLAIZOT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Constitution d'un droit de passage par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole au profit d'ENEDIS, commune de Limoges, « la Basse Mazelle » et commune du Palais-sur-Vienne, « Puy Vert »

_____

La société ENEDIS a sollicité la constitution de droits de passage perpétuels pour la mise en place :

- d'un réseau souterrain et d'un réseau aérien et son support dans le cadre de la commercialisation de la Grande Pièce sur des parcelles appartenant à la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole situées au lieudit « La Basse Mazelle » à Limoges,

- de deux canalisations souterraines et d'un support pour la construction de logements sociaux sur des parcelles appartenant à la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole situées au lieudit « Le Puy Vert » sur la commune du Palais-sur-Vienne.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les quatre conventions de servitudes correspondantes avec la société ENEDIS.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Convention portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées sises rue Dagobert, commune de Chaptelat

_____

Dans le cadre de la mise en conformité des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue Dagobert sur la commune de Chaptelat, il est nécessaire d'effectuer des travaux pour déplacer ces réseaux actuellement en servitude sous des propriétés privées vers le domaine privé communal.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les conventions d'occupation temporaire et d'autorisation de pénétrer, à titre gratuit et pour la durée des travaux, sur 7 parcelles de terrain situées rue Dagobert avec les propriétaires concernés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Mise à jour de l'inventaire des zones humides du territoire de Limoges Métropole : plan de financement prévisionnel

_____

Le premier inventaire des zones humides du territoire de Limoges Métropole, réalisé entre 2006 et 2008, doit aujourd'hui être mis à jour.

Les prestations sont prévues sur une durée de 24 mois à compter d'avril 2017 et pour un coût estimé à 100 000 € HT.

Le Conseil Communautaire valide ce plan de financement prévisionnel, sollicite la participation financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Nouvelle Aquitaine et autorise le Président à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	Taux
Mise à jour de l'inventaire des zones humides du territoire de Limoges Métropole	100 000 €	Agence de l'eau Loire Bretagne (hors CTMA)	60 000 €	60 %
		Région Nouvelle Aquitaine (CCT / action n°42)	20 000 €	20 %
		Sous total aides publiques	*80 000 €*	*80 %*
		Limoges Métropole	20 000 €	20 %
TOTAL DEPENSES	100 000 €	**TOTAL RESSOURCES**	100 000 €	100 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

CTMA Valoine - Etude des rejets urbains - Assistance technique pour la rédaction d'un cahier des clauses techniques particulières - Plan de financement prévisionnel

_____

Dans le cadre du bilan du Contrat Restauration Entretien Valoine, une étude sur les rejets urbains étant nécessaire, la rédaction du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du futur marché de cette étude sera réalisée par la société Egis Eau, titulaire du marché d' « Assistance technique aux travaux de restauration, stabilisation des berges et aménagements spécifiques de cours d'eau ».

Cette prestation est estimée à 2 100 € HT et un co-financement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Nouvelle Aquitaine est prévu .

Le Conseil Communautaire valide ce plan de financement prévisionnel et sollicite la participation financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Nouvelle Aquitaine.

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	Taux
CTMA Valoine - Etude des rejets urbains – Assistance technique pour la rédaction d'un CCTP	2 100 €	Agence de l'eau Loire Bretagne	1 260 €	60 %
		Région Nouvelle Aquitaine	420 €	20 %
		Sous total aides publiques	*1 680 €*	*80 %*
		Limoges Métropole	420 €	20 %
TOTAL DEPENSES	2 100 €	**TOTAL RESSOURCES**	2 100 €	100 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

CTMA Valoine - Travaux de restauration des berges
Plan de financement prévisionnel

_____

Dans le cadre de sa compétence en matière de gestion des cours d'eau, Limoges Métropole souhaite continuer les travaux de restauration et d'entretien des berges sur le bassin versant de la Valoine.

Pour ces prestations estimées à 60 000 € HT, le Contrat Territorial des Milieux Aquatique Valoine prévoit un co-financement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Nouvelle Aquitaine.

Le Conseil Communautaire valide ce plan de financement prévisionnel et sollicite la participation financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Nouvelle Aquitaine.

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	Taux
CTMA Valoine – Travaux de restauration des berges	60 000 €	Agence de l'eau Loire Bretagne	36 000 €	60 %
		Région Nouvelle Aquitaine	12 000 €	20 %
		Sous total aides publiques	*48 000 €*	*80 %*
		Limoges Métropole	12 000 €	20 %
TOTAL DEPENSES	60 000 €	**TOTAL RESSOURCES**	60 000 €	100 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Audit énergétique d'Ester Technopole - Plan de financement définitif

_____

Le coût définitif du diagnostic énergétique, réalisé en 2016, sur le bâtiment central d'Ester technopole, s'élevant à 6 828,60 € HT, il convient d'adopter le plan de financement définitif de l'opération figurant en annexe.

Le Conseil Communautaire valide ce plan de financement et sollicite la participation financière de la Région Nouvelle Aquitaine.

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	Taux
Audit énergétique du bâtiment central d'Ester Technopole	6 828,60 €	Plan action climat (Région Nouvelle Aquitaine)	3 414,30 €	50 %
		Sous total aides publiques	*3 414,30 €*	*50 %*
		Limoges Métropole	3 414,30 €	50 %
TOTAL DEPENSES	6 828,60 €	**TOTAL RESSOURCES**	6 828,60 €	

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Etude relative à l'amélioration des performances de la station d'épuration principale
Plan de financement définitif

_____

En 2016, Limoges Métropole a entamé une étude relative à l'amélioration générale des performances de la station d'épuration de Limoges. Le marché correspondant, initialement estimé à 80 000 € HT, a été attribué au cabinet Merlin pour un montant global et forfaitaire de 83 300 € HT.

Il convient donc d'actualiser le plan de financement de l'opération.

Le Conseil Communautaire valide ce plan de financement et sollicite la participation financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de l'ADEME.

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	Taux
Etude relative à l'amélioration des performances de la station d'épuration principale de Limoges Métropole	83 300 €	Agence de l'eau Loire Bretagne	49 980 €	60 %
		Partenariat action climat (ADEME)	16 660 €	20 %
		Sous total aides publiques	*66 640 €*	*80 %*
		Limoges Métropole	16 660 €	20 %
TOTAL DEPENSES	83 300 €	**TOTAL RESSOURCES**	83 300 €	100 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Actions en faveur du développement du haut débit - Opérations de montée en débit sur les communes de Rilhac Rancon, le Palais sur Vienne et le Vigen

_____

Les études de faisabilité menées par le Syndicat Mixte DORSAL, montrent que des opérations de montée en débit peuvent bien être réalisées sur le territoire des communes de Rilhac Rancon, le Palais-sur-Vienne et le Vigen.

Le plan de financement adopté par DORSAL relatif aux travaux à entreprendre s'élève à un montant prévisionnel global de 286 000 € HT réparti comme suit :

- Rilhac Rancon : 100 000 €
- Le Palais- sur-Vienne : 111 000 €
- Le Vigen : 75 000 €.

Une contribution financière sera également demandée aux communes au titre des frais de fonctionnement à hauteur de 3% du montant hors taxes des travaux réalisés avec un seuil minimum de 1 000€ et un seuil maximum de 10 000€.

Une convention interviendra également entre ces trois communes et Limoges Métropole de manière à autoriser le versement par la Communauté d'Agglomération d'un fonds de concours d'un montant de 50% du coût définitif des travaux.

En complément il pourra être envisagé le versement d'une part majorée de Fonds de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales (FPIC), dans l'hypothèse où Limoges Métropole en serait encore bénéficiaire cette année.

Le Conseil Communautaire donne son accord au principe de versement d'un fonds de concours aux communes de Rilhac Rancon, le Palais-sur-Vienne et le Vigen.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Vélodrome communautaire : modalités de gestion

_____

Le vélodrome communautaire « Raymond Poulidor », dont la mise en service est prévue en juin 2017, sera géré en régie directe. Un éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) sera chargé de gérer, d'animer et de promouvoir cet équipement.

Afin de mobiliser les compétences des fédérations de cyclisme, il est proposé de créer un comité de piste composé comme suit :

- comité régional de la fédération française de cyclisme (FFC) : 1 membre,
- comité départemental du cyclisme de la Haute-Vienne (CD87FFC) : 3 membres,
- comité départemental de l'Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) de la Haute-Vienne : 1 membre,
- comité départemental handisport : 1 membre,
- Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré / L'Union nationale du sport scolaire : 1 membre.
- Comité départemental de roller de la Haute-Vienne : 1 membre

Cette instance consultative et d'animation pourrait avoir les missions suivantes :

- consultation pour avis à propos des documents principaux régissant l'exploitation de l'équipement,
- consultation pour avis sur l'élaboration des plannings d'utilisation de l'équipement,
- proposition d'organisation de manifestations et compétitions au sein du vélodrome.

Le Conseil Communautaire :

- valide ces modalités de gestion du vélodrome communautaire,
- acte la composition et le rôle du comité de piste,
- autorise le Président à signer tous documents nécessaires à l'exploitation, la gestion et l'animation du vélodrome communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Claude BRUNAUD ne prend pas part au vote

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Vélodrome communautaire : Conventions à conclure avec Bonnac-la-Côte

_____

Le vélodrome communautaire étant construit à proximité de la halle des sports de la commune de Bonnac-la-Côte, il conviendrait de mettre en œuvre une mutualisation des moyens humains et matériels entre Limoges Métropole et cette commune par une convention de prestation de services pour diverses prestations d'entretien du vélodrome.

De même il est nécessaire que la commune de Bonnac-la-Côte délivre une autorisation d'occupation temporaire des lieux afin que Limoges Métropole puisse utiliser une partie du gymnase municipal.

Ces dispositions sont proposées à titre transitoire dans le cadre de la mise en service du vélodrome. Elles ont vocation à évoluer d'ici à l'ouverture de l'équipement à tout type de public.

Le Conseil Communautaire autorise la conclusion, avec la commune de Bonnac-la-Côte, d'une convention de prestation de services pour diverses prestations d'entretien du vélodrome communautaire ainsi qu'une convention autorisant l'occupation temporaire d'une partie du gymnase municipal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Claude BRUNAUD ne prend pas part au vote

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Vélodrome communautaire - Adoption du règlement intérieur provisoire et modalités d'accès des utilisateurs

_____

La mise en service du vélodrome communautaire débutera par une phase test où seuls les clubs de cyclisme situés sur le territoire de Limoges Métropole, les coureurs cyclistes des comités départementaux et ceux du comité régional de la Nouvelle Aquitaine auront accès à la piste.

Pendant cette phase test, la mise à disposition du vélodrome aura lieu à titre gracieux.

Les scolaires, pour l'apprentissage de la discipline, ainsi que le grand public seront accueillis une fois les travaux de couverture du site achevés.

Dans ce cadre, il est donc nécessaire d'adopter un règlement intérieur provisoire.

Par ailleurs, les conditions d'utilisation et de mise à disposition du site doivent être arrêtées dans des conventions entre Limoges Métropole et le tiers concerné.

Le Conseil Communautaire adopte le règlement intérieur provisoire du vélodrome communautaire et autorise le président à signer tous les documents nécessaires à l'accès des clubs et des comités sportifs au vélodrome communautaire Raymond Poulidor.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)
Modalités de versement des fonds concours aux communes membres

_____

Il convient de fixer un cadre au soutien de Limoges Métropole pour l'installation du matériel et travaux de raccordement du matériel informatique au réseau.

Ainsi, le plafond de la participation de Limoges Métropole pour l'acquisition du matériel susmentionné pourrait être fixé à 10 000 €.

Le Conseil Communautaire donne son accord aux nouvelles conditions d'attribution de fonds de concours aux communes membres dans le cadre du développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) à caractère éducatif et autorise le Président à signer tout document nécessaire à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Aide au développement des T. I. C. à caractère éducatif –
Versement d'un fonds de concours
à la commune du Vigen, d'Aureil et de Couzeix

_____

Le Conseil Communautaire donne son accord au versement de fonds de concours pour les montants suivants pour l'acquisition de matériel informatique :

- 1 336,80 € à la commune du Vigen,

- 3 571,44 € à la commune d'Aureil,

- 19 277,80 € à la commune de Couzeix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Modifications et compléments apportés à diverses délibérations de lancement de marchés

_____

Le Conseil Communautaire prend en compte les modifications et compléments apportés aux délibérations suivantes :

- délibération n° 8.4 du 28 mai 2015,

- délibérations n° 3.2 et n° 10.1 du 27 septembre 2016,

- délibérations n° 12.1 et n° 20.1 du 15 décembre 2016,

- délibérations n° 7.4 et n° 11.1 du 30 juin 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Marché d'achat de prestations de gestion des DT, DICT et ATU (prestations de gestion et d'assistance informatisées) - Convention constitutive de groupement de commandes conclue entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole (coordonnateur) et la Ville de Limoges et lancement de l'accord-cadre

_____

Le Conseil Communautaire :

- autorise le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec la Ville de Limoges relative à l'achat de prestations de gestion des Déclarations de Travaux (DT), Déclarations d'Intention de Commencement des Travaux (DICT) et Attestations de Travaux Urgents (ATU),

- si le groupement est régulièrement constitué, en qualité de coordonnateur, autorise le lancement, sous forme d'appel d'offres ouvert, de la consultation de l'accord cadre « achat de prestations de gestion DT, DICT et ATU », d'une durée d'un an reconductible trois fois un an, sans montant minimum ni montant maximum et pour un montant annuel global estimé à 72 000 euros H.T,

- autorise le Président à signer l'accord-cadre précité avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Accord-cadre d'acquisition et de maintenance d'un logiciel de gestion technique du patrimoine bâti - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert
Complète la délibération n° 24.4 du 15 décembre 2016

_____

La consultation pour le marché «Acquisition et Maintenance d'un Logiciel de Gestion Technique du Patrimoine» autorisée par délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2016 a été déclarée infructueuse pour motif légitime tenant à la redéfinition du besoin.

Dès lors, Limoges Métropole a procédé à une adaptation des pièces du marché en recentrant le besoin sur le patrimoine bâti.

Le Conseil Communautaire :

- autorise le lancement de la procédure de en appel d'offres ouvert de la consultation pour le marché « Acquisition et Maintenance d'un Logiciel de Gestion Technique du Patrimoine Bâti » sous forme d'appel d'offres ouvert,
- autorise le Président à signer ce marché avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que tous documents afférents à la sous-traitance et toutes les décisions susceptibles d'intervenir en cours de marché dans le but d'assurer son bon déroulement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Personnel communautaire - Régime indemnitaire

_____

Dans le cadre de l'animation du vélodrome communautaire un Éducateur territorial des activités physiques et sportives de 1ère classe (ETAPS) a été recruté au 1er juin 2017.

Le Conseil Communautaire donne son accord afin que le régime indemnitaire des ETAPS (catégorie B de la filière sportive) soit aligné sur le régime indemnitaire des personnels de la catégorie B de la filière administrative à compter du 1er juin 2017.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Communication concernant le rapport annuel 2016 de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

_____

Le Conseil communautaire est amené à prendre acte de l'examen du rapport de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) pour l'année 2016.

Ce rapport, qui présente les différentes actions menées par Limoges Métropole en matière d'accessibilité, a fait l'objet d'un examen par la CIAPH lors de sa réunion du 18 mai 2017.

Le Conseil Communautaire donne acte au Président de l'examen du rapport de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées pour l'année 2016.

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Adhésion de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole
à l'association Avenir 147-149

_____

Le Conseil Communautaire autorise le renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à l'association Avenir 147-149 au titre de l'année 2017 pour un coût de 20 € et pour les années suivantes.

ADOPTE
Se sont abstenus

M. Pierre COINAUD
M. Emile-Roger LOMBERTIE
M. Guillaume GUERIN
M. Vincent LEONIE
Mme Sarah GENTIL
M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Nicole GLANDUS
Mme Isabelle DEBOURG
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD
M. Rémy VIROULAUD
Mme Nadine RIVET
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE
Mme Sylvie ROZETTE
Mme Corinne PIQUET LAVAIRE
Mme Nathalie VERCOUSTRE
M. Christian UHLEN
Mme Annie SCHWAEDERLE
M. René ADAMSKI
Mme Chantal STIEVENARD
Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER
M. Vincent JALBY
Mme Isabelle MAURY
M. Michel CUBERTAFOND
Mme Patricia MINEL
M. Marc BIENVENU
Mme Corinne ROBERT
M. Christian HANUS
M. Fabien DOUCET

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

_____

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2017

_____

Convention de partage de données entre le Système d'Information Géographique de Limoges Métropole et celui de la Ville de Limoges

_____

Afin d'optimiser le partage de l'information géographique, Limoges Métropole et la Ville de Limoges souhaitent, par conventionnement, mettre en place un cadre structuré permettant de garantir la mise en œuvre effective entre ces deux entités de l'ensemble des actions liées à la géomatique pour leurs besoins respectifs ou communs.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention de partage de données entre le SIG de Limoges Métropole et celui de la Ville de Limoges.

ADOPTE A L'UNANIMITE